



Service Intercommunal du Numérique



Nos MISSIONS

Le service apporte à ses collectivités adhérentes une **aide essentiellement en matière de logiciels**. Il sélectionne pour elles des solutions adaptées à leurs besoins et les accompagne lors de la mise en place, de l'apprentissage et de l'utilisation **au quotidien** afin de leur permettre d'être autonomes.

Dans ce cadre, le service intervient dans divers domaines :

- ◆ **Gestion financière/administrés** : comptabilité, paie, budget, dette, immobilisations, population, élections, recensement militaire... de la gamme Cosoluce.
- ◆ **SIG** : web SIG www.geo64.fr, mis en place par l'Agence, système centralisé d'informations géographiques (cadastre, référentiel IGN, réseaux secs et humides, adressage) et de modules « métier » tels que la gestion de cimetière.
- ◆ **Adressage** : accompagnement administratif et technique dans le cadre d'une démarche de mise aux normes de la dénomination des voies et des adresses sur une commune.
- ◆ **Sites internet sur mesure** pour les collectivités, prévoyant l'hébergement et la maintenance.
- ◆ **Délégué à la protection des données** : délégué mutualisé proposé dans le cadre de la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD).
- ◆ **Formation** des collectivités à l'utilisation des différents logiciels, sur site ou en téléformation.
- ◆ **Hotline quotidienne** : assistance par téléphone ou en prise de contrôle à distance. Si nécessaire, intervention sur site le plus rapidement possible.
- ◆ **Captation aérienne par drone** : reportage photo/vidéo (communication, évènementiel), réalisation de plans de cimetière, modélisation 3D de bâtiments, orthophotographies de surfaces et de façades, suivi de chantier ...
- ◆ **Développement d'applications** : développement sur mesure d'applications de gestion, telles des facturations.
- ◆ **Travail à façon** : gestion de la paie de collectivités non équipées de logiciel correspondant.
- ◆ **Matériel** : conseil et étude de devis.

Abonnement

- Communes**
0,12 € par habitant
avec un minimum de 55 €
et un maximum de 253 €
- EPCI à fiscalité propre**
0,03 € par habitant
avec un minimum de 263 €
et un maximum de 2 752 €
- Syndicats**
0,06 € par habitant
avec un minimum de 55 €
et un maximum de 253 €

- L'abonnement au service comporte :**
- ▶ les fichiers de la matrice cadastrale
 - ▶ le conseil en matière de protection des données assuré par notre DPO
 - ▶ le droit d'utilisation du logiciel de gestion de la conformité au RGPD et l'assistance en la matière
 - ▶ l'étude de devis matériel simples
 - ▶ la newsletter

Participations supplémentaires

Assistance COSOLUCE

- ◆ **Communes** : 0,98 € par habitant avec un minimum de 247 € et un maximum de 1 257 €
- ◆ **EPCI à fiscalité propre** : 0,06 € par habitant avec un minimum de 661 € et un maximum de 6 880 €
- ◆ **Syndicats** : 0,12 € par habitant avec un minimum de 247 € et un maximum de 1 257 €

SIG (GEO64)

- ◆ Abonnement : 0,69 € par habitant avec un minimum de 197 € et un maximum de 1 272 € (3 817 € pour les EPCI) + abonnement supplémentaire par module métier
- ou Abonnement par module (limité à 2) :
 - ▶ 0,34 €/hab (min. : 99 € | max. : 607 € | 1 817 € pour les EPCI)
 - ▶ modules adressage, cimetière : 0,16 €/hab (min. : 52 € | max. : 314 € | 941 € pour les EPCI)
- ◆ Prestation complémentaire (numérisation PLU...) : 278 € par demi-journée d'intervention

Sites Internet

POPULATION	COÛT DE CRÉATION	MAINTENANCE ANNUELLE
< à 200 hab	2 312 €	405 €
de 200 à 499 hab	2 892 €	463 €
de 500 à 999 hab	3 123 €	635 €
de 1000 à 1999 hab	3 470 €	809 €
de 2000 à 4999 hab	4 626 €	984 €
>= à 5000 hab	5 204 €	1 132 €

Délégué à la protection des données

- ◆ 278 € par demi-journée d'intervention
- ◆ Suivi annuel de la conformité au RGPD : 0,42 €/hab pour les communes et 0,06 €/hab pour les syndicats (min. : 209 € | max. : 1 778 €)

Formations/Téléformations

POPULATION	FORMATION SUR SITE	TÉLÉFORMATION
< à 500 hab	220 €	154 €
de 500 à 999 hab	276 €	193 €
de 1000 à 1999 hab	409 €	287 €
de 2000 à 4999 hab	548 €	384 €
>= à 5000 hab	686 €	481 €

- ◆ Formation groupée : 174 €

Captation aérienne par drone et traitements associés

- ◆ 278 € par demi-journée d'intervention

Développement d'applications

- ◆ Abonnement : 0,56 € par habitant
- ◆ Minimum : 197 € / maximum : 1 406 €

Travail à façon

- ◆ 14 € par bulletin de paie

Assistance

- ◆ Forfait de 137 € sur site, 66 € à la Maison des communes

Étude particulière

- ◆ 278 € par demi-journée d'intervention

Adressage

- ◆ Participation : 726 €



Service Intercommunal du Numérique
Tél. : 05 59 84 59 40
service.numerique@apgl64.fr

SIG : 05 59 84 94 92
sig@apgl64.fr / www.geo64.fr
DPO : 05 59 90 18 11
dpo@apgl64.fr



Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture (SIPA)



Service Intercommunal Territoires et Urbanisme (SITU)



Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement (SIVRA)



Service Intercommunal Administratif (SIA)



www.apgl64.fr

